

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 14 décembre 2020 à 19h, au 30 rue Comeau et par zoom.

**SONT PRÉSENTS À DISTANCE** : Messieurs Guy Berthe, Amaury LeBoyer et Danny Gagnon et mesdames Claire Barriault, Annie Bérubé, Anne-Michele Dérose, Valérie Gagné, Jennifer Gauthier, Cindy Hounsell, Nancy Noël, Mélanie Raymond, Marie-Claude Reid, Kyra Robertson et Mélanie Thibault.

**EST PRÉSENTE** : Madame Jessica St-Laurent

**EST PRÉSENT** : Monsieur Richard Poirier, directeur général.

**EST PRÉSENTE À DISTANCE** : Madame Johanne Moreau, directrice au service des ressources humaines et secrétaire générale.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT**

### **RÉFLEXION**

« L'enseignement devrait être ainsi : celui qui le reçoit le recueille comme un don inestimable mais jamais comme une contrainte pénible. »

## **VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE**

La secrétaire générale, madame Johanne Moreau, valide la légalité de la séance, celle-ci est légale. Il est 19h00.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION CA 2020-2021/031**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, soit accepté tel quel.

## **PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES RÉSOLUTION CA 2020-2021/032**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte et que l'on ajoute le point suivant :

- ▶ **Condoléances à madame Cindy Lapierre**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (20 minutes)**

Pas de public

### **DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2020 RÉSOLUTION CA 2020-2021 / 033**

**CONSIDÉRANT** l'article 170, 2<sup>e</sup> paragraphe de la "Loi sur l'instruction publique" : " Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé ";

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Marie-Claude Reid et adopté à l'unanimité de dispenser la secrétaire de la séance de lire le procès-verbal.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2020 RÉSOLUTION CA 2020-2021/034**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Annie Bérubé et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 du Conseil d'administration, tel que présenté.

### **RAPPORT ANNUEL 2019-2020 RÉSOLUTION CA 2020-2021/035**

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur l'Instruction publique, à l'article 220, prescrit aux centres de services scolaires de produire un rapport annuel;

**CONSIDÉRANT** que cet exercice donne l'occasion de mesurer le chemin parcouru au cours de l'année, d'évaluer les résultats obtenus et de faire connaître ces résultats aux membres du conseil d'administration, au personnel, aux parents et à la communauté en général;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Marie-Claude Reid et résolu à l'unanimité :

- D'accepter le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire du Fer, tel que présenté par le directeur général.
- D'organiser une présentation publique du rapport annuel de 20 minutes ainsi qu'une période de questions de 10 minutes lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration qui aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2021.

- De publier un avis afin d'informer la population de la tenue de cette présentation avec la mise en disponibilité de notre rapport annuel sur notre site web.

**CRITÈRES D'INSCRIPTION SECTEUR JEUNES  
CRITÈRES D'INSCRIPTION MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN 2021-2022  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/036**

**CONSIDÉRANT** les modalités établies par le Ministère de l'Éducation;

**CONSIDÉRANT** l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique qui fait obligation au centre de services scolaire de consulter le comité de parents sur les critères d'inscription des élèves;

**CONSIDÉRANT** les résultats des consultations effectuées et qu'aucune recommandation n'a été reçue;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Claire Barriault et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** les critères d'inscription des élèves de la maternelle 4 ans temps plein pour l'année 2021-2022 **sous réserve des contraintes d'organisation conséquentes au nombre d'élèves par classe, aux règles de calcul des effectifs en personnel enseignant découlant des conventions collectives et des règles administratives édictées par le Ministère de l'Éducation.**

**CRITÈRES D'INSCRIPTION SECTEUR JEUNES 2021-2022  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/037**

**CONSIDÉRANT** l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique qui mentionne que le centre de services scolaire doit adopter ses critères d'inscriptions et les faire connaître **au moins quinze (15) jours** avant la période d'inscription;

**CONSIDÉRANT** l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique qui fait obligation au centre de services scolaire de consulter le comité de parents sur les critères d'inscription des élèves;

**CONSIDÉRANT** les résultats des consultations effectuées et les recommandations reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Valérie Gagné et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** les critères d'inscription des élèves et la répartition des services éducatifs pour l'année 2021-2022 en maintenant le statu quo de ceux de l'année en cours **sous réserve des contraintes d'organisation conséquentes au nombre d'élèves par classe et/ou aux règles de calcul des effectifs en personnel enseignant.**

**DE CRÉER** un comité d'analyse des critères d'inscription secteur Jeunes.

**D'IMPLIQUER**, sur le comité d'analyse, trois parents du comité de parents, trois administrateurs, trois directions d'écoles du primaire, la direction des services éducatifs et le coordonnateur du transport scolaire.

**DE CONFIER**, au comité d'analyse, le suivi de l'évolution démographique des bassins des écoles et l'analyse des situations de transferts des élèves (provenance, fratrie, etc.).

## **PARAMÈTRES DU CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE – SECTEUR JEUNES RÉSOLUTION CA 2020-2021/38**

**CONSIDÉRANT** les articles 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique qui déterminent que c'est le centre de services scolaire qui établit les calendriers des écoles et centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques;

**CONSIDÉRANT** l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique qui fait obligation au centre de services scolaire de consulter le comité de parents sur le calendrier scolaire;

**CONSIDÉRANT** les articles 16 et 19 du régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire qui déterminent le nombre de jours du calendrier scolaire ainsi que les jours de congé pour l'élève;

**CONSIDÉRANT** le régime pédagogique du primaire et du secondaire;

**CONSIDÉRANT** les résultats des consultations effectuées et les recommandations reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Cindy Hounsell et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** les paramètres devant servir à la confection du **calendrier scolaire 2021-2022 du primaire et du secondaire** du Centre de services scolaire du Fer.

## **POLITIQUE DE GESTION DES CLÉS RÉSOLUTION CA 2020-2021/039**

**CONSIDÉRANT** la volonté du centre de services scolaire de mettre en place un système de gestion des clés dans le but d'assurer la gestion sécuritaire des accès physiques à ses établissements scolaires et administratifs en adoptant une politique de gestion des clés;

**CONSIDÉRANT** que cette politique a pour objectif premier d'instaurer et de maintenir une saine gestion des clés en circulation afin d'assurer la sécurité des membres du personnel, des élèves et la protection des propriétés physiques et intellectuelles du Centre de services scolaire du Fer et qu'elle vise également à informer les détenteurs et détentrices de clés de leurs responsabilités et obligations vis-à-vis les clés qui leur sont confiées;

**CONSIDÉRANT** le résultat des consultations;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Cindy Hounsell et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de gestion des clés.

**CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES 2020-2021  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/040**

**CONSIDÉRANT** que les règles de fonctionnement du conseil d'administration (CA2020-2021/017) stipulent que le conseil d'administration fixe les dates de séances régulières.

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Cindy Hounsell et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** le calendrier des séances régulières du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021 tel que présenté.

**RÉFECTION D'UNE FAÇADE ET DIVERS TRAVAUX INTÉRIEURS/ PHASE 2 /  
CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI /  
ADJUDICATION DU CONTRAT À L'ENTREPRENEUR  
RÉSOLUTION CA2020-2021/041**

**CONSIDÉRANT** l'article 138 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs (CA 2020-2021/019), datée du 1 décembre 2020, attribuant le pouvoir au conseil d'administration d'octroyer des contrats de travaux de construction comportant une dépense supérieure à 1 000 000 \$;

**CONSIDÉRANT** le montant accordé par le MEES pour les travaux de réfection d'une façade et divers travaux intérieurs – phase 2 du Centre Éducatif l'Abri, dans le cadre de la mesure *Maintien d'actifs immobiliers (50621)* – année scolaire 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d'offres public pour les travaux de réfection d'une façade et divers travaux intérieurs – phase 2 du Centre Éducatif l'Abri;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) soumissions ont été reçues dans le délai prescrit et ont été ouvertes par le représentant du Centre de services scolaire du Fer;

**CONSIDÉRANT** les résultats des soumissions :

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Montant avant taxes</u></b>
<b>Construction L.F.G. Inc.</b>	<b>1 271 950,00 \$</b>
Cévico Inc.	1 272 374,99 \$
CJB Inc.	1 745 917,00 \$
Les Constructions B.L.H. (1997) Inc.	1 984 366,00 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architecture Les Architectes Proulx et Savard inc. retenue comme consultant et maître d'œuvre par le Centre de services scolaire du Fer;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Guy Berthe et résolu à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, **Construction L.F.G. Inc.**, pour un montant forfaitaire de **1 271 950,00 \$** excluant les taxes provinciales et fédérales;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Richard Poirier, à signer ce contrat pour et au nom du Centre de services scolaire du Fer;
- **D'AUTORISER** le directeur des ressources matérielles, monsieur Benoît Beauchemin, à signer les autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet;
- **QUE** les modifications au contrat qui occasionnent des dépenses supplémentaires soient autorisées selon les dispositions prévues au règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs (CA 2020-2021/019).

### **CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT RÉSOLUTION CA 2020-2021/042**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit adopter les critères de sélection des directions d'établissement;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Danny Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter les critères de sélection des directions d'établissement tels que présentés.

### **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE RÉSOLUTION CA 2020-2021/043**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Anne-Michele Dérose et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

#### **17. BLOC SUJET :**

- **Formation pour les membres du conseil d'administration :** Le bilan sera fait lors de la prochaine séance compte tenu que certains profiteront de la période des fêtes pour compléter leur formation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**CONDOLÉANCES À MADAME CINDY LAPIERRE  
POUR LE DÉCÈS DE SON FILS ANDREW  
RÉSOLUTION CA 20-21/044**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Jessica St-Laurent et adopté à l'unanimité que les membres du conseil d'administration offrent à madame Cindy Lapierre, enseignante à l'école Jean-du-Nord, leurs condoléances pour le décès de son fils Andrew survenu le 7 septembre 2020.

**BLOC D'INFORMATIONS**

- **Agenda** : Monsieur Poirier présente l'agenda de la direction générale pour la fin du mois de décembre 2020 et janvier 2021.
- **Comité de parents** : La prochaine rencontre sera le 16 décembre à distance.
- **Comité ÉHDAA-LIP** : La prochaine rencontre se tiendra en février. Il sera question de l'offre de services pour les élèves EHDAA à l'école Manikoutai.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Madame Jessica St-Laurent questionne le poste en lien avec la mesure 15350 (service de développement du langage pour les 4-8 ans). Madame Moreau souligne que l'allocation a été octroyée le 4 décembre dernier. L'affichage est en cours afin de mettre en place le service. La tâche sera bonifiée à 35 heures afin de répondre à certains besoins pour les enfants de 8 à 12 ans.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (20 minutes)**

Aucun public

**RAPPORT DES COMITÉS**

- **Comité de gouvernance et d'éthique** : Le compte-rendu a été présenté par madame Mélanie Raymond en début de rencontre.
- **Comité des ressources humaines** : Il n'y a pas eu de rencontre.
- **Comité de vérification** : Il n'y a pas eu de rencontre.
- **Comité consultatif du transport** : Il n'y a pas eu de rencontre.
- **Comité RAP Côte-Nord** : En début de journée, il y a eu une rencontre de présentation sur les portraits sociodémographiques de notre région. Il y a des enjeux importants en ce qui a trait à la persévérance scolaire.

- **Vie dans les établissements** : Depuis le dernier CA, il y a eu plusieurs activités sportives du **RSEQCN** dans les écoles. Juste dans la région, il y a eu 4 rencontres qui se sont déroulées en fin de semaine. Madame Claire Barriault se propose afin de recueillir les informations concernant la vie dans les établissements.
- **FCSSQ** : Il y a eu un conseil général de la fédération le 4 décembre dernier. La nouvelle structure a été adoptée, elle vise à mettre l'accent sur la réussite éducative et le soutien des centres de services scolaire.
- **CA du Cégep de Sept-Îles** :  
Informations à venir de M. Marc Servant, représentant du Centre de services scolaire au conseil d'administration du Cégep de Sept-Îles.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION CA 2020-2021/045**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Nancy Noël que la séance soit levée à 19h40.  
La prochaine rencontre se tiendra le 1<sup>er</sup> février prochain.

Amaury LeBoyer  
Président

Johanne Moreau,  
Secrétaire générale

JM/cj